



PARLEZ POUR
VOTRE BÉBÉ.

PRENEZ CONTACT
AVEC NOUS
POUR PLUS
D'INFORMATIONS.

-  Agence Fédérale de
contrôle nucléaire
Rue Ravenstein 36
1000 Bruxelles
-  radiationandhealth@
afcn.fgov.be
-  www.afcn.fgov.be/grossesse

E.R. - Jan Bens, Rue Ravenstein 36, 1000 Bruxelles

Cette campagne de sensibilisation
s'inscrit dans le cadre de la mission de
l'AFCN : protéger la population contre
le danger du rayonnement radioactif.

AFCN
agence fédérale de contrôle nucléaire



Maman,
n'oublie pas
d'en parler au
docteur !



**ÉVITEZ LES RAYONS
PENDANT LA
GROSSESSE.**

www.afcn.fgov.be/grossesse

AFCN
agence fédérale de contrôle nucléaire



ÊTES-VOUS ENCEINTE OU SUSCEPTIBLE DE L'ÊTRE ?

**SI TEL EST LE CAS,
ÉVITEZ LES RAYONS.**

Pendant la grossesse, évitez au maximum les rayonnements. Informez toujours le médecin ou le personnel infirmier de votre situation.

Certains examens médicaux tels que les radiographies et les scanners utilisent le rayonnement. Les médecins évaluent les avantages qu'offrent ces examens par rapport aux effets potentiels de l'utilisation de ces rayonnements, surtout pour les bébés et les enfants. Ce groupe cible est beaucoup plus sensible que les adultes aux effets du rayonnement. Mais qu'en est-il des risques du rayonnement pour votre futur bébé lorsqu'une femme enceinte passe un examen radiologique ou un traitement utilisant des rayonnements ionisants ?



Parlez avec votre médecin des risques du rayonnement pendant la grossesse.

Parlez pour votre bébé.

L'organisme étant en plein développement, le risque pour votre futur bébé est plus important que pour un adulte. C'est pourquoi il est essentiel d'éviter toute forme de rayonnement pendant la grossesse ou, si un examen médical est nécessaire, de limiter au minimum la quantité de rayonnement.

Vous êtes enceinte ou susceptible de l'être ?

Parlez-en spontanément au médecin ou au personnel infirmier avant de passer un examen médical faisant appel au rayonnement, même si vous n'êtes pas certaine d'être enceinte. Le médecin prendra alors les mesures de précaution nécessaires, telles que reporter ou remplacer l'examen.

Vous êtes enceinte et vous avez passé un examen radiologique ?

Prévenez le plus rapidement possible votre médecin ou gynécologue pour qu'il puisse évaluer le risque pour votre bébé.